

L'hon. M. FIELDING: C'est notre collègue qui a créé le rouage.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Comment?

L'hon. M. FIELDING: Le paiement de la taxe au moyen d'un timbre-poste.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Au moyen d'un seul timbre par chèque.

L'hon. M. FIELDING: Où est la différence en principe?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Elle est importante. L'administration avait fait faire des appareils pour marquer les chèques d'une empreinte et nous allions connaître assez exactement le rendement de cet impôt. Le système n'était pas complet, mais c'était le moyen de se rendre compte du nombre des chèques timbrés. La chose est relativement facile à obtenir.

L'hon. M. BUREAU (ministre des Douanes et Accise): Ce n'est pas chose facile.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mais on peut difficilement se renseigner sans point de départ connu.

L'hon. M. BUREAU: On peut le constater par les timbres mêmes, si l'on a les chèques?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre a essayé ce système?

L'hon. M. BUREAU: Je n'essaye que ce qui a du bon sens.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pour en venir au fait, faut-il apposer le timbre sur une traite au moment où on l'envoie au tiré ou seulement après l'acceptation?

L'hon. M. FIELDING: Comme je l'ai dit on peut me poser bien des questions de ce genre auxquelles je ne puis répondre d'une manière définitive. Si on me les adresse pour être discutées, je puis bien le faire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai voulu avoir ces renseignements auparavant; pour ne pas en occuper les instants de la Chambre aujourd'hui.

L'hon. M. FIELDING: Je ne me souviens pas qu'on me les ait demandés.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'ai fait inscrire une question au Feuilleton; mais on a répondu qu'il n'existe aucun règlement de la sorte.

L'hon. M. FIELDING: Quand cela?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Dans les commencements de la session.

L'hon. M. FIELDING: J'en ai perdu le souvenir; mais je vais m'en occuper.

[L'hon. sir Henry Drayton.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je n'insiste pas. Cependant, je ne veux pas qu'on croie que j'avais gardé ces questions pour en importuner notre ami. J'ai voulu m'informer en suivant la filière. J'ai aussi essayé de faire insérer ces questions au Feuilleton, afin que le Gouvernement sache exactement ce dont il s'agissait, mais on m'a informé que l'Orateur ne les considérait pas régulières parce qu'elles comportaient une interprétation de la loi. Je pensais que c'était le meilleur moyen de faciliter la réponse du Gouvernement, mais je ne demande pas une interprétation de la loi. Je pose la question de principe. Qu'importe ce que dit la loi, est-ce juste? Prenez le cas suivant: on envoie des traités à la perception,—elles ne sont pas acceptées, on les retourne avec un avis,—le tireur fait de nouvelles traites et les envoie à la même banque: devrait-il être obligé d'y apposer de nouveaux timbres?

L'hon. M. FIELDING: Que la traite soit payée ou non, elle doit porter le timbre. Je ne me souviens pas de la question que mon honorable ami a insérée au Feuilleton. Mon désir est que toute information qu'il a demandée sur une affaire d'intérêt public soit donnée avec toute la courtoisie qu'on lui doit et s'il a posé une question de cette nature et qu'on n'y ait pas répondu comme il convient, je serai heureux d'y voir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne me plains pas.

M. HANSON: J'ai posé une série de questions au sujet de ces décisions et le greffier de la Chambre me les a remises en me disant qu'elles étaient irrégulières parce qu'elles comportaient une interprétation de la loi.

L'hon. M. FIELDING: Si elles avaient été régulières et qu'elles m'eussent été adressées, j'aurais certainement décliné d'interpréter la loi de cette façon. Ce n'est pas le rôle des ministres d'interpréter la loi.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je parlais d'une question posée avant celle-là, au début de la session au sujet des décisions prises à propos de ces timbres. On m'a dit qu'il n'en existait pas. Je suis bien sûr qu'on avait oublié et je ne m'en plains pas. Mon honorable ami pense-t-il comme auteur de cette taxe, que la transaction dont j'ai parlé devrait être doublement timbrée.

L'hon. M. FIELDING: Oui, c'est un moyen très légitime de se procurer de l'argent pour l'administration des affaires publiques.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Alors, monsieur le président, je veux seulement montrer ce qui arrive. Une traite est en-